

# prélèvement sans motif

### Par shack93, le 07/01/2007 à 22:38

Bonsoir a tous,

Voilà, j'ai un petit enfin un gros soucis avec la banque accord. Ce dernier se sont permis de prelever la somme de 1350 €uros sur mon compte sans motif.

J'avais fait au mois de mai un crédit auprès de la banque accord pour pouvoir financer mes travaux. Un crédit sur 3 mois de 530€ par mois. Donc juillet étant mon dernier prélèvement. Or courant décembre, je recois un courier de ma banque me disant que j'étais a découvert. Et qu'il fallait d'urgence que je prenne un rdv avec mon conseiller. C'est ce que j'ai fait. Je ne comprennais pas pourquoi j'étais dans le rouge. J'ai du prendre une demi journée pour aller voir mon banquier qui m'explique que j'ai été retiré de 1350 €uros par la banque accord. Ce qui fait que je suis a découvert.

Mon banquier me propose de faire un emprunt auquel j'ai refusé, et emprunter de l'argent a mes parents.

Entre temps j'ai appellé la banque accord pour leurs demander d'ou il se servent sur mon compte. Ils ont été incapable de me répondre, et qu'il allait étudier mon dossier et me rappeller d'ici 48heures (cad lundi normalement)

Que puis-je faire a votre avis ? Puis-je réclamer des dommages ? de combiens ? Merci pour votre aide et méfiez vous de la banque accord

## Par Camille, le 08/01/2007 à 16:26

#### Bonjour,

Ne mettez pas la charrue avant les boeufs. Avant de penser aux DI, commencez déjà par vous faire expliquer les raisons (vues par la banque accord)(qui, si j'ai tout bien compris, n'est pas votre banquier) de ce retrait. De deux choses l'une, ou elle a raison et adieu les DI, ou elle a tort et elle est tenue, non seulement de rétablir la situation correcte, mais de vous dédommager de tous les préjudices subis : agios indus, commissions de dépassement, frais de désinscription à la banque de France le cas échéant, frais indus pour chèques impayés, bref tout ce que ça vous aura coûté. Les intérêts, c'est tout ce que les sommes qu'on vous a retiré indûment auraient pu générer de profits (intérêts de retard surtout si la banque a traîné des pieds pour rétablir la situation).

Ils n'ont peut être pas tenu compte de votre crédit en 3 fois et ont débités votre compte en pensant que c'était un paiment "au comptant".

En tout cas, merci pour ce témoignage, ça nous rappelle, au cas ou on avais oublié qu'il faut bien regarder ses relevés de compte que ce soit accord ou autre!

#### Par shack93, le 08/01/2007 à 22:00

#### Bonsoir

Et merci pour vos réponses.

Alors effectivement, la banque accord n'est pas mon banquier. C'est juste auprès de la banque accord que j'ai effecuté un crédit.

Alors j'ai déjà téléphoner a la banque accord et ils ont été incapable de me répondre. Ils m'ont dit qu'il allait étudier ca de plus près et me rappeller et ils ne m'ont toujours pas rappeller. Que dois-je faire dans ce cas ?

#### Par Camille, le 09/01/2007 à 17:17

#### Bonsoir,

Relisez quand même attentivement votre contrat de crédit, à tout hasard, pour voir s'il n'y a pas un "loup" quelque part.

En résumé, vous avez payé 3 x 530 euros, donc 1590 euros au total, dernier versement en juillet, intérêts inclus. Et au mois de décembre, on vous prélève 1350 euros et rien entre juillet et décembre. Donc, a priori, aucune relation.

D'abord, lettre en LRAR les mettant en demeure, soit de vous donner les explications qui conviennent, soit de rétablir la situation normale en annulant leur prélèvement, sans préjudice de vos droits à indemnités, le cas échéant, le tout dans un délai convenable (quinze jours, par exemple). Sans réponse satisfaisante de leur part dans ce délai, vous vous verriez contraint(e) de... etc.

Evitez les coups de fils sauf pour faire accélerer les choses et insistez pour vous faire confirmer par écrit si on vous annonce une bonne nouvelle (et, très important, le nom du correspondant!). De votre côté, confirmez toujours par écrit et, de préférence, en LRAR: "Suite à la conversation téléphonique de ce jour avec M. X, j'ai bien compris que..". "Les paroles s'envolent, les écrits restent"...